



Contrat d'engagements Pommes-Poires 2026/2027 par l'AMAP A CHEVAL

à retourner avant le 5 Octobre 2026

Adhérent(s)

Nom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

Producteur :

Les Vergers des Coudrayes

Production fruitière

110 route royale

78580 Les Alluets-le-roi

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions).

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 5 distributions de pommes et poires :

2026 : 15/10 – 12/11 – 10/12 2027 : 07/01 – 04/02

Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

Les prix des paniers sont basés sur 1 kilo de pommes à 3.90€ et 1 kilo de poires à 4.90€.

Deux moyens de paiement possibles :

Possibilité de payer en plusieurs fois par chèques à l'ordre de « [Vergers des Coudrayes](#) ».

Sinon par virement, avec obligation de préciser le [nom de l'Amap, nom de l'adhérent/e, PP2026](#).

Merci de nous préciser le moyen de paiement choisi :

☐ Chèque

☐ Virement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs des paniers suivants :

Désignation	Prix unitaire	Prix total panier	Nbre paniers	S/TOTAL
LE PANIER DE 10KG - 5 distributions : 10kg pommes-poire (7 kg de 2 variétés de pommes et 3 kg de poires)	42,00€	210,00€		
LE PANIER DE 5KG - 5 distributions : 5kg pommes-poire (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires)	21,00€	105,00€		
			TOTAL	

Ce contrat est élaboré pour une période de 5 mois.

Les distributions auront lieu le jeudi à Bruyeres le châtel, entre 19h45 et 20h30.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en 1 exemplaire, le ____ / ____ / 2026

à _____

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur